

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/05/2026 - 2622 - 2022 B 01325 - 918 587 858 - A.I.P.C

DÉPOSÉ LE

04 MAI 2026

Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier 2622

BILAN SIMPLIFIÉ



DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 - 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise [A.I.P.C. - SIREN : 916587858]						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent [12]	
						Exercice N clos le [31/12/2025]	
						Exercice N-1 clos le [31/12/2024]	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	32 750	030	22 477	10 273	13 996
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	32 750	048	22 477	10 273	13 996
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	10 500	052		10 500	10 202
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	6 143	070		6 143	10 593
	Créances autres (3)	072	5 291	074		5 291	10 378
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	17 021	086		17 021	15 447
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	38 955	098		38 955	46 620
TOTAL GENERAL (I + II)		110	71 705	112	22 477	49 228	60 616
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		200	200
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		20	20
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131	132			
	Report à nouveau			134		34 834	33 968
	Résultat de l'exercice			136		-1 566	866
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
		TOTAL I		142		33 488	35 054
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		3 263	7 056
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		7 741	11 738
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	0	172		2 662	4 620
	Comptes courants d'associés			173		2 074	2 148
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
	TOTAL III		176		15 740	25 562	
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180		49 228	60 616
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184
						3 952	

CAP GESTION
21 rue de Rezzons
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 82 26 49
SELASU au capital de 200€
Siret 847 968 670 00015 - Naf 7022Z

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-8-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.I.P.C - SIREN : 918587858						☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2025	N-1 clos le 31/12/2024
Ventes de marchandises		209		210			
Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	121 537	130 576	
Production vendue services		217		218			
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226	1 500	4 500	
Autres produits				230		107	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	123 037	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	45 956	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	-298	
Autres charges externes dont crédit-bail mobilier					242	34 298	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)					243	999	
Rémunérations du personnel					250	26 290	
Charges sociales					252	10 090	
Dotations aux amortissements dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255	7 016	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges					259	58	
Total des charges d'exploitation (II)					264	124 351	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-1 314	
Produits financiers (III)					280		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294	252	
Charges exceptionnelles					300		
Impôts sur les bénéfices (VII)					306	153	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-1 566	
B - RÉSULTAT FISCAL					312	314	
Report le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2						1 566	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles					322	
	Impôts et taxes non déductibles					324	
	Divers et intérêts excédentaires					247	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC					248	
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)					249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle					986	
	Zone franche urbaine					987	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)					181	
	Jeune entreprise innovante					989	
	Zone restruct. défense					127	
	Zone revitalisation rurales					138	
	Bassins d'emploi à redynamiser					991	
	Investissements et souscriptions outre-mer					344	
	ZFANG 44 quaterdecies					345	
	Zone de développement prioritaire					993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD					992	
	Créance report en arrière du déficit					346	350
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)					655	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)					643	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)					645	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					647		
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)					648		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641		
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					649		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					352	354	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						1 566	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables						360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					370	0	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						372	

21 rue de Ressons
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 83 26 49
SELASU au capital de 200€
Siret 847 968 070 00015 - Naf 7022Z

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

EXERCICE CLOS LE 31/12/25

L'an deux mil Vingt-six et le 18 mars à 14 heures, L'actionnaire de la société AIPC, SASU au capital de 200 euros, dont le siège social est au 14 Rue de Vichelles, 60350 CHELLES s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

ASSOCIE PRESENT

- Monsieur DHERBOMEZ Théo, propriétaire de 200 actions, numérotées de 1 à 200.

L'assemblée est présidée par Mr DHERBOMEZ Théo.

Le président constate que l'actionnaire présent possède 200 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

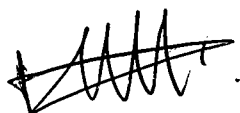
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGL,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31/12/25,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,



- Affectation du résultat au 31/12/25,
- Fixation de la rémunération de gérance.

L'assemblée générale donne acte à la présidence :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition de l'associé pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, le président rappelle les objectifs pour l'exercice en cours et définit le budget prévisionnel 2026. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constatent l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code et donc l'absence d'impôt société normalement acquitté sur ces dépenses.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/25, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 1566 euros.

La Société est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prescrit par la loi, approuve les conventions visées aux articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 mentionnées au dit rapport. Chacune des dites conventions soumises à un vote, a été approuvée par l'associé ayant droit au vote sur les dites conventions.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus en entier au président pour l'exercice clos le 31/12/25 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire, considérant que le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit s'élevant à 1566 euros, décide de l'affectation suivante :

- en report à nouveau 1566 euros

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

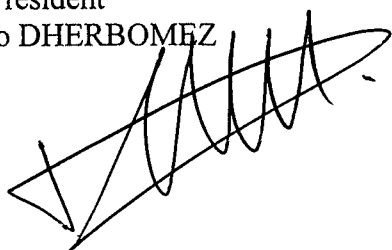
L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer la fonction de gérance.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui lecture faite a été signé par l'actionnaire.

Le Président
Théo DHERBOMEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Théo DHERBOMEZ', written over a horizontal line.

SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES

918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

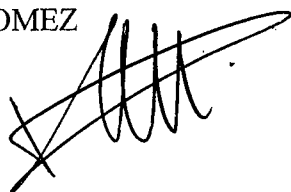
EXERCICE CLOS LE 31/12/25

Elle décide d'affecter :

Le déficit de 1566 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau 1566 euros

Le Président
Théo DHERBOMEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name.

**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

RAPPORT DE GERANCE

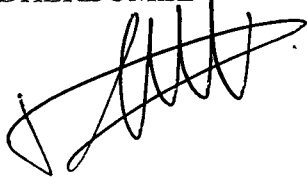
EXERCICE CLOS LE 31/12/25

Le produit courant d'exploitation est de 121537 euros.

Les charges d'exploitation sont de 124351 euros.

L'activité de l'exercice du 01/01/25 au 31/12/25 dégage un résultat déficitaire de 1566 euros.

Le Président
Théo DHERBOMEZ

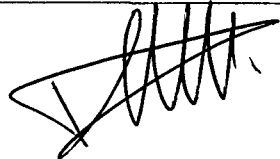


**SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES**

**918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013**

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2026

N° d'ordre	Associés	Actions	Signature
1	Monsieur DHERBOMEZ THEO	200	

SASU AIPC
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
14 RUE DE VICHELLES
60350 CHELLES

918 587 858 RCS COMPIEGNE
SIRET : 918 587 858 00013

ANNEXE

- NEANT

QAP GESTION
21 rue de Ressons
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 83 26 49
SELASU au capital de 200€
Siret 847 968 070 00015 - Nat 7022Z

